



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente de l'éducation

Élection du président et du vice-président

Le jeudi 1er décembre 1994 — No 1

Président: M. Roger Bertrand

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

115 \$ débats de la Chambre — 10 \$ Index
325 \$ débats des commissions parlementaires
105 \$ commission de l'aménagement et des équipements
75 \$ commission du budget et de l'administration
70 \$ commission des institutions
65 \$ commission des affaires sociales
60 \$ commission de l'économie et du travail
40 \$ commission de l'éducation
35 \$ commission de la culture
20 \$ commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation
5 \$ commission de l'Assemblée nationale

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
5, Place Québec, bureau 195
Québec, (Qc)
G1R 5P3

téléphone: 418-643-2754
télécopieur: 418-528-0381

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention: 0592269

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'éducation

Le jeudi 1er décembre 1994

Table des matières

| | |
|----------------------------|---|
| Élection du président | 1 |
| Élection du vice-président | 1 |

Intervenants

M. Raymond Brouillet, vice-président de l'Assemblée
M. Joseph Facal, président de la commission

Mme Jocelyne Caron
M. François Ouimet

Le jeudi 1er décembre 1994

Élection du président et du vice-président

(Onze heures quarante-trois minutes)

Le Président (M. Brouillet): Je déclare ouverte la séance de la commission de l'éducation. Le mandat de cette séance est de procéder à l'élection du président et du vice-président, ou présidente ou vice-présidente de la commission. Conformément à l'article 127 du règlement, la commission de l'Assemblée nationale a arrêté, aujourd'hui, que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement et que le poste de vice-président revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition. Selon l'article 135 du règlement, «le président et le vice-président — ou présidente — de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire».

Élection du président

Je suis prêt maintenant à recevoir des propositions pour le poste de président ou présidente.

Mme Caron: M. le Président...

Le Président (M. Brouillet): Mme la députée de Terrebonne.

Mme Caron: Oui, M. le Président. Je voudrais proposer M. Joseph Facal, le député de Fabre, comme président.

Le Président (M. Brouillet): Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Mme Caron: Adopté.

Le Président (M. Brouillet): Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Une voix: Adopté.

Le Président (M. Brouillet): Adopté. Alors, je déclare élu président de la commission de l'éducation le député de Fabre. Alors, je lui cède maintenant le siège pour procéder à l'élection du ou de la vice-présidente.

Le Président (M. Facal): Vous me permettez, d'abord, de vous remercier de la confiance que vous me témoignez et j'assure les membres des deux formations que j'entends présider avec impartialité et avec le maximum d'élévation au-dessus des lignes de parti.

Élection du vice-président

Je suis maintenant prêt à recevoir des propositions pour le poste de vice-président. M. le député de Marquette.

M. Ouimet: M. le Président, je propose que M. Yvon Charbonneau, député de Bourassa, soit élu au poste de vice-président de la commission de l'éducation.

Le Président (M. Facal): Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Une voix: Une belle continuité.

Le Président (M. Facal): Alors, je déclare donc élu vice-président de la commission le député de Bourassa, M. Yvon Charbonneau. Alors, les travaux de la commission de l'éducation sont ajournés sine die.

(Fin de la séance à 11 h 46)

